



Les bases de l'assurance construction



L'assurance construction a été instaurée par la loi de janvier 1978 dite « loi Spinetta ». Son rôle est de couvrir les dommages matériels liés aux travaux de construction et survenant dans les dix ans à compter de la réception de l'ouvrage. Les objectifs de la loi sont clairs : protéger le maître d'ouvrage et l'indemniser rapidement, garantir une couverture durable dans le temps, lutter contre la sous-assurance dans le BTP, responsabiliser les acteurs, et in fine, améliorer la qualité de la construction.

OBJECTIFS :

Cette formation vous permettra de :

- Identifier et délimiter les risques liés à la construction et aux travaux
- Connaître la réglementation inhérente à l'assurance construction, les rôles et obligations des constructeurs
- Comprendre la problématique de la responsabilité des constructeurs et leur articulation avec les contrats d'assurance
- Maîtriser le fonctionnement des contrats d'assurance (RD, RC, DO...) et leurs garanties (obligatoires, facultatives) pour mieux cerner ses besoins en assurance, prévenir les risques et gérer les sinistres

RESPONSABLE DE STAGE : Sylvie BENARD, Formatrice-Experte en assurance construction

PROGRAMME

JOUR 1

9h-17h30

Sylvie BENARD, Formatrice-Experte en assurance construction

Introduction :

- L'évolution du droit de la construction
- L'assurance construction en quelques chiffres

Les composants d'une opération de construction :

- Les intervenants à l'acte de construire
 - Définition
 - Rôle
 - Obligation
- La Date d'Ouverture de Chantier
 - Définition
 - Effets et position sur la jurisprudence
- La réception
 - Définition
 - Les différentes formes
 - Etat de la jurisprudence

L'assurance construction :

- Le cadre législatif
 - Loi SPINETTA, Loi ELAN
 - Ordonnances, Décrets, Arrêtés

Focus sur la réception et ses effets, la responsabilité décennale et les garanties légales :

- Les effets de la réception de l'ouvrage
- La garantie de parfait achèvement
- La garantie de bon fonctionnement
- La responsabilité décennale

JOUR 2

9h-17h30

Sylvie BENARD, Formatrice-Experte en assurance construction

La souscription des assurances destinées aux constructeurs :

- Les assurances obligatoires
- Les assurances facultatives
- La mise en œuvre des garanties dans le temps
 - Gestion en capitalisation et en répartition
 - Gestion des garanties complémentaires
 - Clauses types
 - Attestations

Les autres responsabilités du constructeur et leurs assurances :

- La responsabilité contractuelle
- La responsabilité délictuelle avant et après réception
- La responsabilité des constructeurs sur le fondement des troubles anormaux de voisinage
- La responsabilité des sous-traitants
- Le contrat de responsabilité civile

Les polices de chantier :

- L'assurance obligatoire Dommages-Ouvrage et Constructeur non réalisateur
- Le contrat Tous Risques Chantier

Les différentes prescriptions

PUBLIC

Maîtres d'ouvrages publics et privés – Architectes – Bureaux d'études – Contrôleurs techniques – Industriels – Toute personne ayant besoin de connaître les bases de l'assurance construction

PRÉREQUIS

Aucun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Etudes de cas

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de fin de formation

DOCUMENTATION REMISE

Support de formation au format numérique

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates 2020 :

- 26 et 27 mai
- 3 et 4 décembre

Durée : 2 jours - 14 heures

Horaires : 9h-17h30

Lieu : CSTB Paris

Tarif : 1 490 €

net de taxes, déjeuner inclus

VOTRE CONTACT

Anne SACCO

01 40 50 29 19

cstb-formations@cstb.fr